



CLDR 18 octobre 2021 – Compte-rendu

Hannoncourt - ROx
FRW/2021-10-21/GR

Présences

CLDR : 13 présents et 3 excusés (voir liste en fin de document)
Invité : Bernard Dellacherie (bureau d'études AGEDELL), William Seivert, architecte
FRW : Gervaise Ropars, agent de développement

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente ;
- Présentation du projet d'aménagement du cœur de village de Rouvroy ;
- Présentation du nouveau règlement d'ordre intérieur de la CLDR et demande d'approbation ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la CLDR du 7 juin 2021 est approuvé sans remarque.

2. Présentation du projet d'aménagement du cœur de village de Rouvroy

Présentation du projet :

William Seivert et Bernard Dellacherie présentent le projet. C'est une version de 2018 qui avait été présentée aux riverains. Le permis d'urbanisme a été accordé en 2020. La Commune a 5 ans à partir de cette date pour mettre en œuvre le projet.

Le projet d'aménagement du cœur de village a été complété par **une étude de la traversée du hameau par la route régionale**. Sa mise en œuvre de ce deuxième projet dépendra du financement régional (rien avant 2026, date de la prochaine programmation des travaux). Cependant, afin que le projet d'aménagement du cœur de village soit cohérent, les travaux pourront aller jusqu'au filet d'eau de la route régionale. La Région est d'accord (mais ne donnera pas de financement).

Contexte et historique : plusieurs éléments ont poussé à réfléchir à cet aménagement : le besoin de mise en valeur de l'église classée, l'achat du verger par la Commune, l'ancienne hostellerie, considérée comme site à réaménager (SAR), le besoin de sécuriser le transit des camions vers Burgo, les évolutions potentielles du quartier (c'est une Zone d'Habitat à Caractère Rural, qui pourrait faire l'objet de lotissements), le passage de pistes cyclables (existantes et en projets), un espace très macadamisé sans convivialité (0,9 hectare pour 0,45 hectare dédié aux voitures) alors qu'il y a un Home, des résidences services, des logements à proximité.

Description :

- Circulation automobile : Suppression de la voirie traversante, création d'un accès à l'église (et aux garages privés) en cul de sac. Aménagement des carrefours pour ralentir (au niveau de l'entrée dans le hameau au niveau de la route régionale pour réduire l'accès aux camions, dévoiement de voirie devant les résidences services). Organisation du parking (places au niveau du verger, devant les résidences services). Suppression du petit rond-point.
- Circulation piéton-cycliste : création d'une venelle permettant de traverser l'ilot et de rejoindre les voies lentes, l'église, la route régionale (pharmacie, cimetière).
- Convivialité-riverains : création de deux petits espaces de rencontre (dolomie), création d'usoirs pour les riverains. Les garages restent accessibles.
- Aménagements paysagers et patrimoine : plantation de haies (basses ou hautes) afin de créer un ilot de verdure. Eclairage de l'église.

Le budget estimé est de près de 900.000 euros. Il est prévu d'enterrer les lignes électriques.

Questions/Remarques :

Les carrefours et les dévoiements de voiries permettent-ils le passage des bus, des services incendie ? Oui.

Quels aménagements pour les aires de convivialité ? Ce sont de petits espaces en dolomie peu aménagés. Ils seront complémentaires à l'espace prévu près du home (plus important).

Qui entretiendra les plantations ? La Commune.

Où est le projet de bâtiment commercial ou de service discuté dans le cadre du PCDR ? Un espace a été identifié sur le plan (en pointillé, près du verger et du carrefour vers route régionale proche de la pharmacie), les réseaux et des places de parkings sont prévus. La zone étant en ZHCR, des logements pourraient même être possible.

Quid de l'accès au Home depuis la route régionale ? Celui-ci serait fermé. L'entrée et la sortie se feront par l'accès près de l'église. C'est vrai que les automobilistes qui repartent vers Harnoncourt devront repasser par la route régionale (mais c'est déjà le cas). A noter que l'ACIS (propriétaire du Home) est d'accord pour laisser du terrain afin d'installer une cabine électrique. Un acte notarié doit être établi.

Comment sécuriser la traversée de la route régionale, l'accès au cimetière ? L'idéal serait une traversée de la route régionale en deux temps au niveau du cimetière. Cependant, tout dépend du financement régional... Il est aussi prévu, dans l'étude de la traversée, d'aménager des arrêts de bus décalés de la voirie pour fluidifier le trafic et sécuriser les usagers (un peu après la pharmacie). A noter, qu'en face de la pharmacie, il ne sera pas possible d'installer un passage piéton officiel (pas assez de fréquentation piétonne selon le SPW), ce sera alors un passage suggéré.

Discussion

Stéphane Herbeuval propose à la CLDR d'aller de l'avant sur ce projet vu son impact pour la Commune et le fait que le permis ait déjà été accordé (il reste 4 ans). Gervaise Ropars rappelle l'autre projet en attente du lot 1 : la création d'une maison multiservices à Torgny (PM1-3) qui a aussi un permis d'urbanisme. Une consultation est prévue le 15 novembre prochain pour vérifier les besoins et les usagers. Ces deux projets ont été programmés pour cette année par le rapport annuel. Les membres de la CLDR expriment que le projet de Rouvroy va changer la vie des gens et qu'il est vraiment important.

➔ **Les membres de la CLDR sont d'accord que le projet d'aménagement du cœur de village de Rouvrois soit présenté en demande de convention.**

Suites : le bureau d'études doit établir une fiche projet actualisée (notamment budget et périmètre). Une réunion de demande de convention pourra alors être sollicitée auprès du Développement rural.

3. Présentation du nouveau règlement d'ordre intérieur et demande d'approbation

La FRW présente le nouveau ROI proposé par la Région wallonne et son changement principal : l'article 18 : « Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes ».

Concrètement, avec une CLDR à Rouvrois de 38 personnes dont 32 citoyens, le quorum est de 16 citoyens.

➔ **Le nouveau ROI est approuvé par la CLDR.**

Suites : il devra être signé par la Présidente de la CLDR et être validé par le Conseil Communal.

4. Divers

A. Composition de la CLDR et appel à renouvellement

La FRW a réalisé un tableau du niveau de participation des membres de la CLDR et il s'avère que plusieurs personnes ne viennent plus aux réunions. Vu l'exigence du nouveau ROI et pour permettre une dynamique la plus positive, la composition de la CLDR sera renouvelée.

Un mail a été envoyé pour demander aux membres actuels s'ils souhaitent continuer. Les personnes suivantes ont souhaité démissionner : Catherine CONRARD, Roxane DHONT, Didier CULOT, Yolande LEQUEUX, Christine PIERLOT, Vincent RASSEL.

La suite : un appel va être publié dans le prochain bulletin communal. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2022.

B. Réunion du 11 septembre des parrains de l'observatoire des paysages

Les parrains se sont réunis le 11 septembre pour évaluer la démarche et identifier les éléments d'amélioration. Ils sont très contents de leur participation (*Plaisir... Utilité ... se sentir utile en voyant déjà l'évolution des paysages (arbres qui poussent...), Satisfaction ... de voir passer les grues, de regarder ce que l'on ne prend pas le temps de regarder d'habitude, d'aller sur le terrain, Convivialité*). Ils ont aussi identifié les points positifs et plus négatifs.

Les parrains du paysage le 11 octobre 2021



Les suggestions d'amélioration sont :

- Rendre les résultats plus visibles sur le site internet du Parc naturel de Gaume via la présentation pendant 3 ans (6 sessions) d'une succession de clichés de quelques points de vue emblématiques ou qui vont beaucoup évoluer prochainement (ex : dans les zones G, C, D) => Yvan Brahic transmet le nom des clichés qui pourront être postés sur le wiki par Juliette Denoyelle (après la session de décembre 2021).
- Communiquer sur l'outil après la session de décembre 2021 via un article dans un prochain bulletin communal, un post FB et un communiqué de presse => la FRW prendra en charge ces éléments.
- Réaliser un diaporama présentant les photos prises par les parrains lors de la réunion annuelle.
- Une autre piste : sensibiliser les enfants via les écoles, la bibliothèque (=> Mme Dumont en discute avec les bibliothécaires) ou le festival nature.

C. Appel à participation au comité de pilotage POLLEC

La Commune de Rouvroy relance, accompagnée par le Parc Naturel de Gaume, la mise en œuvre de son PAEDC (Plan d'Action pour l'énergie Durable et le Climat) approuvé en 2017 par le Conseil communal. Celui-ci vise à la réduction des émissions de CO2 (-40% en 2030 et neutralité en 2050), l'adaptation aux changements climatiques (canicules, inondations...) et la lutte contre la précarité énergétique, l'inclusion des personnes âgées et handicapées.

Un comité de pilotage a ainsi été mis en place avec des membres de l'administration communale, des partenaires (FRW) et le coordinateur intercommunal (PNG). Le coordinateur communal est Miguel Richard (service environnement de la Commune). Ce comité aura pour rôle de soutenir et accompagner le coordinateur communal et proposer périodiquement d'éventuelles adaptations et/ou modifications du PAEDC au gré de l'évolution du contexte local et de l'apparition de nouvelles opportunités. Sa première réunion est le 19 octobre 2021.

Un appel est lancé pour recruter deux citoyens pour compléter ce comité. → Pierre JACQUES se porte volontaire et pourra être présent dès le 19 octobre.

D. Actualités des conventions

Aménagement de la Maison de village de Couvreur : le dossier de permis a été déposé.

Voie lente Dampicourt-Rox : la Commune vient de recevoir l'avis de M. Otte (SPW – cours d'eau) qui est très réservé. Il refuse qu'il y ait un relief de 10 cm entre la voie lente et le terrain. Il faudra alors creuser (60 cm ; se soumettre au décret Walterre), compenser (création de mares) et refaire les waterings existantes. Le coût risque d'augmenter. Un participant indique qu'il serait préférable d'utiliser de la dolomie (moins cher).

ROUVROY – RÉUNION DE CLDR – 18 OCTOBRE 2021 - LISTE DE PRÉSENCES

CLDR PRÉSENTS (13) :

Titre	Prénom	Nom
Mme	Marie-Laure	ADAM
Mme	Jeannine	DUMONT
M.	Daniel	EISCHORN
M.	Philippe	GUISSARD
M.	Stéphane	HERBEUVAL
M.	Pierre	JACQUES
M.	Michel	MARION
M.	Jérôme	PETIT
M.	Alain	PIREAUX
Mme	Carmen	RAMLOT
M.	Georges	SAINTMARD
Mme	Françoise	TOUSSAINT - DELMER
M	Guy	VERITER

CLDR EXCUSÉS (3)

Titre	Prénom	Nom
M.	Louis-Marie	BERT
Mme	Françoise	BOSQUET-MARION
Mme	Danielle	PARIDANS